

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du lundi 3 juin 2019

DÉLIBÈRE

Article 1 : La convention financière 2019 pour l'action « Du jardin solidaire à l'espace d'animation de la vie sociale de Saint-Maurice : un mini centre social à ciel ouvert » est approuvée.

Article 2 : La Présidente est autorisée à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Article 3 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens,

Adopté à l'unanimité

**La Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale
certifie que ce document**



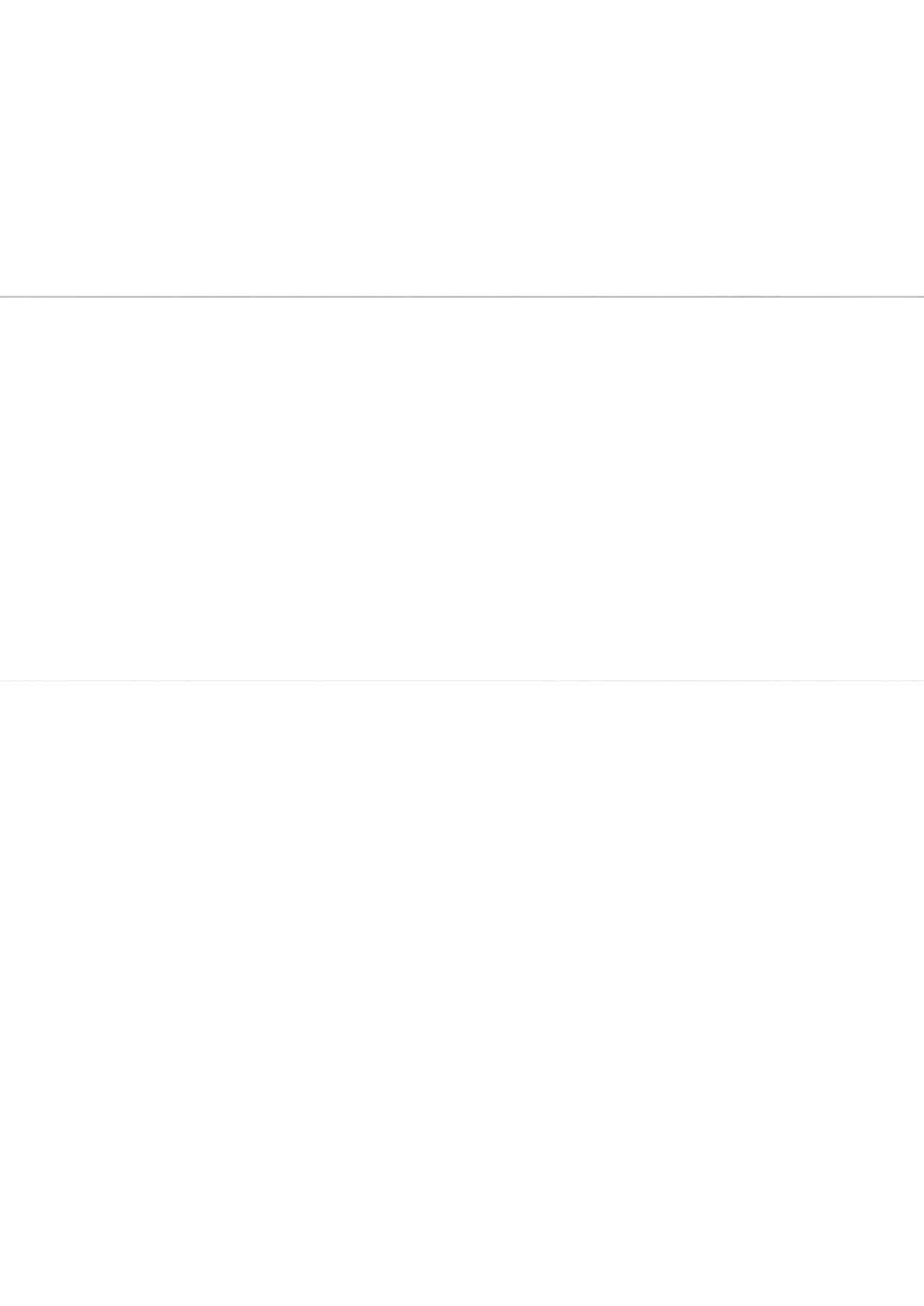
04 JUIN 2019

transmis le
à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité
Pour la Vice-Présidente et par délégation
Carole Caburet-Daniel
Chef du Service Assemblées

(Signature)



Annie VERRIER



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du lundi 3 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation: 29/05/2019
Début de la séance : 17h36
Fin de la séance : 19h37
Nombre de votants : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présidée par : A.VERRIER

Objet : 10 - Conseil Départemental de la Somme. Jardin solidaire de Saint Maurice. Subvention 2019. Convention.

Membres présents : Mme VERRIER, M. GAY, Mmes DELOISON, HAMADI, M. LACOUR, Mmes LION-LEC, MAKDASSI-FARKOUH, NOMBO BAYONNE, M. STAES.

Membres empêchés :

Mmes FOURÉ, BERGER, MM. CASILE, DÈCLE, POLLAK, Mme LECLERCQ se sont excusés.

Le point n°3 a été traité après le point n°13.

Mme VERRIER a quitté la séance de 18h50 à 18h53 pour le vote du compte administratif (point n°6) et la séance a été présidée par M. LACOUR.

Mme NOMBO-BAYONNE est arrivée à 18h10 (point n°6). Mme MAKDASSI-FARKOUH a quitté la séance à 18h21 (point n°6). Mmes HAMADI, NOMBO BAYONNE et M. GAY ont quitté la séance à 19h07 (point n°3).

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du lundi 3 juin 2019

Point n° 10

Objet : Conseil Départemental de la Somme. Jardin solidaire de Saint Maurice.
Subvention 2019. Convention.

Conformément au Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens, le CCAS d'Amiens a signé en 2017 une convention pluriannuelle 2017-2019 avec le Conseil Départemental de la Somme pour l'action « Du jardin solidaire à l'espace d'animation de la vie sociale de Saint-Maurice : un mini centre social à ciel ouvert » pour un montant annuel de 15 750 € pour l'accompagnement de 15 bénéficiaires du RSA.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} septembre 2008 généralisant les politiques d'insertion relative à l'orientation des bénéficiaires,

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, modifiée par la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale consolidée par l'ordonnance du 12 mars 2007,

Vu le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 relatif au Revenu de Solidarité Active,

Vu le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens et son sous-axe « Créer un centre d'animation sociale dans le quartier Saint Maurice»,

Vu la délibération du 1^{er} octobre 2018 relative à la convention de financement entre le Conseil Départemental et le CCAS d'Amiens au titre de l'action Jardin solidaire de Saint-Maurice,

Vu la convention pluriannuelle 2017-2019 entre le Conseil départemental de la Somme et le CCAS d'Amiens,

Vu la convention financière pour l'année 2019 définissant les conditions et modalités des missions et de financement,